



Discothèque et droits des vestiaires

Par **aurore1992**, le **04/10/2014** à **15:36**

Bonjour,rnrnJe me pose une question concernant les vestiaires en boite de nuit.rnIl y a quelques jours mes amis et moi avons perdu notre ticket de vestiaire. Nous sommes tous revenus en même temps pour récupérer nos affaires mais la discothèque a refusé de nous les rendre.rnNous avons donc proposé aux personnels de fouiller dans nos sacs pour y trouver nos pièces d'identités. Nous nous sommes même proposé de donner les descriptions exactes des affaires qu'ils pourraient trouver dans nos sacs ou poches de manteaux.rnLa boite de nuit a refusé en nous expliquant que nous devons rester jusqu'à la fermeture. Peut-on réellement retenir des clients en refusant de leurs rendre leurs affaires personnelles? Surtout qu'une vingtaine de minutes plus tard ils ont acceptés en échange de nos identités sur un calepin. Cela me parait très étrange qu'on puisse retenir quelqu'un puis son identités sur un calepin dédié... Surtout qu'ils auraient pu vérifier immédiatement avec nos pièces d'identité...

Par **moisse**, le **04/10/2014** à **17:17**

Bonjour,rnIl sont été assez sympa finalement, car le principe est la remise aux forces de l'ordre.rnEn effet l'établissement n'est pas autorisé à fouiller les affaires personnelles, vous n'avez pas qualité pour donner cette autorisation.rnLa boite a cru prendre une précaution en attendant la fermeture pour éluder toute présentation de vos tickets de consigne, ce qui était finalement possible.rnIls ont tout de même pris un risque en vous attribuant sans preuve ces objets, vous pouviez très bien savoir ce qu'ils contenaient et adopter les identités qui vont bien.